

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 83**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Participation au financement de la production d'un Logement Conventionné Très Social (LCTS) sur la commune de Marseille 5ème arrondissement avec le PACT des Bouches-du-Rhône

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 60**

## RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Lors du vote du budget primitif le 25 mars 2016, le Conseil Départemental a reconduit sa politique du logement, par délibération n° 19.

Le Conseil Départemental a inscrit au budget départemental, une autorisation de programme (A.P.) n° 2016-10416O de 270 000 € destinée à accompagner le financement du dispositif d'intervention visant à développer la production de logements conventionnés très sociaux (LCTS) dans le parc privé.

## PRESENTATION DE L'OPERATION

L'association PACT des Bouches-du-Rhône domiciliée L'Estello 1 chemin des Grives 13013 Marseille soumet à notre décision de financement un projet de réhabilitation d'un logement en L.C.T.S., 7 Impasse Emery 13005 Marseille.

Vous trouverez, en annexe I, le détail de cette opération pour laquelle une aide globale de 13 000 € est sollicitée et portant sur un coût prévisionnel d'opération T.T.C. de 115 117 €.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de prog.	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'A.P.	Engt.
10416	1012778	Travaux Hors OPAH	204-72-20423	2016-10416O	13 000 €
<b>TOTAL A ENGAGER</b>					<b>13 000 €</b>

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner un accord à l'octroi d'une subvention de **13 000 €** à l'association PACT des Bouches-du-Rhône représentée par M. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Directeur, dans le cadre du financement d'un logement L.C.T.S., 7 Impasse Emery 13005 Marseille.
- de m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de notre aide que vous trouverez en annexe II de ce rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans les documents détaillés figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-10416O, rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL